



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Nederlandse Vrouwen Raad, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## **Déclaration**

Partout dans le monde, les femmes rurales doivent relever de nombreux défis au quotidien. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons trouver des solutions ; notamment pour lutter contre les changements climatiques, les inégalités et le manque d'infrastructures de qualité, pour faciliter l'Internet rapide, les transports et les infrastructures et les services (de soins) de qualité dans la vie quotidienne, ainsi que pour résoudre d'autres problèmes auxquels sont confrontées les femmes et les filles rurales.

Le secteur agricole joue un rôle clef dans la vitalité des zones rurale : il favorise le renouveau générationnel, la cohésion sociale et la croissance économique. L'agriculture contribue, en outre, à fournir des aliments salubres, nutritifs et sains, à diversifier le paysage, à atténuer les changements climatiques et à préserver la biodiversité et le patrimoine culturel.

Bien que les agricultrices et les femmes qui travaillent dans les zones rurales soient confrontées aux mêmes obstacles que les femmes en milieu urbain, elles doivent aussi faire face à d'autres difficultés en raison des spécificités des zones rurales.

## **Défis pour les femmes rurales dans le monde**

Dans les pays en développement, les femmes représentent en moyenne 43 % de la main-d'œuvre agricole.

Les femmes possèdent moins de 20 % des terres dans le monde (entre 5 % et 12 %, dans les pays en développement).

Les femmes rurales sont à l'origine de la moitié de la production alimentaire mondiale.

Les femmes ont un accès limité aux semences, aux crédits, aux technologies climatiquement rationnelles et aux services (engrais, bétail, machines, financement, formation, soins de santé, etc.).

Beaucoup de femmes tirent leurs moyens de subsistance de l'agriculture à petite échelle, presque toujours de manière informelle et souvent non rémunérée.

Les femmes (avec les enfants) sont plus nombreuses que les hommes à trouver la mort lors de catastrophes naturelles, lorsque leur statut socioéconomique est faible.

Dans de nombreux pays en développement, les femmes et les enfants subissent les conséquences négatives principales de la collecte et du transport des combustibles et de l'eau ; ces effets s'intensifient dans les contextes de crise économique, de dégradation de l'environnement, de catastrophes naturelles et d'infrastructures et de services insuffisants.

## Défis pour les femmes rurales dans l'Union européenne

En 2015, dans l'Union européenne, la population rurale représentait 19,13 % de la population totale, tandis que les zones rurales généraient 17 % du nombre total d'emplois.

Les femmes chefs d'entreprise ne représentent qu'un tiers des travailleurs indépendants dans l'Union européenne et les agricultrices représentent 30 % du total des chefs d'entreprise agricole de l'Union. Leurs exploitations sont souvent plus petites : elles occupent en moyenne 5,84 ha, contre 12,88 ha pour les exploitations tenues par les hommes. Les femmes prennent plus de risques calculés que les hommes. Néanmoins, il leur est difficile d'accéder au crédit. Les idées des femmes en matière d'innovation sont aussi commercialisables que celles des hommes, pourtant, les parties prenantes, à prédominance masculine, ne les prennent pas en compte.

Dans les zones rurales, les femmes occupent plus souvent des emplois à temps partiel et des emplois temporaires que dans les zones urbaines. Les femmes sont, en outre, généralement concentrées dans des rôles moins bien rémunérés, ce qui a des conséquences sur la structure sociale des communautés rurales. 25,5 % des personnes vivant dans les zones rurales de l'Union européenne sont exposées à la pauvreté ou à l'exclusion sociale.

Certaines femmes européennes sont confrontées à un défi encore plus difficile : elles ne jouissent d'aucune reconnaissance légale de leur travail à temps partiel ou à temps plein dans une exploitation agricole. En effet, dans de nombreux pays, en dehors des chefs d'exploitation agricole, certains membres de la famille qui travaillent dans les exploitations agricoles ne bénéficient d'aucune protection sociale ou de reconnaissance juridique et ne sont donc pas couverts en cas de congé de maternité ou d'accident du travail, par exemple.

Nederlandse Vrouwen Raad invite les membres de l'ONU et toutes les parties prenantes à tirer parti des possibilités offertes par le monde rural et à aider les femmes et les filles à atteindre l'égalité des femmes et des hommes.

L'évolution démographique entraîne un besoin urgent de politiques qui incluent les femmes dans la population active. En particulier, si les femmes rurales sont intégrées au marché du travail et bénéficient d'une rémunération sur un pied d'égalité avec les hommes, elles peuvent contribuer à accroître les revenus des ménages, améliorer les conditions de vie, réduire la pauvreté et renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement. Nederlandse Vrouwen Raad souhaite l'intégration des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes et l'égalité salariale.

Partout dans le monde, l'agriculture rurale est gérée par des exploitations familiales qui constituent de véritables exemples de réussite. En effet, ces exploitations contribuent à l'économie circulaire éco-sociale. C'est pourquoi Nederlandse Vrouwen Raad demande une protection sociale efficace de tous les membres de la famille qui participent à l'agriculture. Il est essentiel d'encourager la copropriété des exploitations et des entreprises agricoles et de reconnaître le rôle

économique et social des conjoints aidants. Les conjoints aidants ont besoin d'une protection personnelle, notamment d'un soutien garanti pour les frais médicaux et en cas de maladie ou d'accident du travail, d'allocations décentes en cas de congé de maternité, d'aide temporaire dans le ménage et de pensions de retraite appropriées.

Afin de les aider à concilier une semaine de travail de sept jours dans l'exploitation agricole avec des responsabilités familiales « invisibles », les femmes vivant en milieu rural ont besoin de meilleurs soins de santé, d'une prise en charge des enfants et de soins aux personnes âgées, en vue d'améliorer leurs conditions de vie. C'est important non seulement pour les femmes qui vivent dans les exploitations agricoles, mais aussi pour toutes les femmes et les filles rurales.

Les services consultatifs, l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie, la validation des acquis et l'acquisition de nouvelles compétences, la formation des femmes, mais aussi de leur famille sont essentiels pour la viabilité des zones rurales. C'est pourquoi Nederlandse Vrouwen Raad souhaite l'accès à une éducation de qualité et à un apprentissage tout au long de la vie pour toutes les femmes et les filles rurales.

L'avenir des zones rurales et de l'agriculture dépend également dans une large mesure d'une connexion Internet à haut débit et de l'utilisation des nouvelles technologies. L'accès à Internet aidera à surmonter l'isolement, à améliorer les contacts et à encourager l'utilisation du commerce électronique et des plates-formes facilitées par des technologies de l'information et des communications de qualité. Cela accompagnera les filles et les femmes dans leurs études à l'école et en formation. Par ailleurs, il importe que les femmes propriétaires d'une entreprise ou d'une exploitation agricole en milieu rural gèrent cette entreprise de manière appropriée et moderne.

Les réseaux d'entrepreneurs doivent être soutenus dans le but de renforcer l'autonomisation des femmes et l'égalité des femmes et des hommes et de garantir un niveau de vie équivalent à celui des populations urbaines.

### **Les femmes ont besoin de conseils financiers et d'un accès au crédit égal à celui des hommes**

Nederlandse Vrouwen Raad sollicite également le soutien d'initiatives entrepreneuriales qui fourniront des revenus familiaux supplémentaires, des exploitations multifonctionnelles (combinant tourisme agricole et rural, vente directe, services sociaux rémunérés comme les soins aux enfants et aux personnes âgées, ou des programmes scolaires éducatifs).

Les agricultrices et les femmes des zones rurales ont besoin d'un appui leur permettant de renforcer leur participation aux activités de mise en réseau et aux organes de prise de décisions sur les politiques rurales.

Ces nouvelles possibilités donneront aux femmes l'encouragement dont elles ont besoin. Les agricultrices et les femmes chefs d'entreprise peuvent être le fer de lance de l'innovation et de la diversification. Elles possèdent des compétences

interpersonnelles et de communication spécifiques ainsi qu'une connaissance des besoins locaux, ce qui leur permet de contribuer au développement local et communautaire et au renforcement de l'identité. En conclusion, Nederlandse Vrouwen Raad appelle les membres de l'ONU et les parties prenantes à promouvoir des politiques d'égalité des femmes et des hommes et à garantir l'autonomisation des femmes rurales. La participation des femmes à la vie sociale et économique créera des emplois, comblera les inégalités, promouvra l'égalité des femmes et des hommes, réduira le risque de pauvreté, empêchera le dépeuplement des zones rurales et veillera à ce que les activités rurales et agricoles contribuent à la biodiversité et à une production alimentaire durable.

L'appui de l'ONU enrichira le monde rural et contribuera à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

#### **À propos de Nederlandse Vrouwen Raad :**

Nederlandse Vrouwen Raad (Conseil néerlandais des femmes) est une organisation-cadre nationale regroupant plus de 50 organisations féminines appartenant à différents secteurs de la société, dont le secteur agricole, aux Pays-Bas. L'Organisation s'engage, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, sur des questions telles que l'emploi et les soins, l'émancipation, les violences faites aux femmes et la durabilité. Aux Pays-Bas, elle facilite les activités de ses organisations membres, contribue à l'élaboration de politiques et de plans d'action et crée des projets communs dans des domaines thématiques de premier plan, tels que les droits des femmes et l'égalité des femmes et des hommes, le rôle des femmes et leur participation active à la société.

Au niveau international, Nederlandse Vrouwen Raad contribue aux processus politiques et aux plans d'action nationaux et internationaux dans une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes. Par l'intermédiaire du Lobby européen des femmes et de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation promeut la voix des femmes en Europe. Depuis la création de l'ONU, Nederlandse Vrouwen Raad sélectionne chaque année une représentante des femmes auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'exprime au nom des Pays-Bas.